

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 12 février 2026
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line.

Membres absents-excusés : WEEBER Michelle donne procuration à REGNIER Clarisse, KERTZINGER Francis donne procuration à Didier WINTER-KNECHT, MUGLER Christelle.

Objet : Signature d'un bail à usage professionnel – Pôle Santé.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une naturopathe, Madame Valériane GANGLOFF, est intéressée par la location du lot n°15 situé au 1^{er} étage du Pôle santé, 2 rue de la Prairie, comprenant un bureau de 18,25 m2 et une salle d'attente partagée de 5,78 m2.

La durée du bail est de 6 ans renouvelable pour une période de 6 ans.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 500 € TTC auquel il y a lieu d'ajouter une avance sur charges de 75,00 € mensuels.

Le loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juin selon l'indice de référence des loyers publié par l'Insee. Lors de l'entrée dans les lieux le locataire versera un dépôt de garantie représentant deux mois de loyer, soit 1.000€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

APPROUVE les modalités du projet de bail.

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 17 février 2026

Transmis à la Préfecture le 17 février 2026

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 17 février 2026

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,
Didier WINTER-KNECHT